

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010548 – AMR 23/081/01

Action complémentaire sur l'AU 52/01 (AMR 23/029/01 du 9 mars 2001) et suivante (AC/AU 52/01, AMR 23/073/01 du 31 juillet 2001)

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE les habitants de la « *communauté pacifique* » de San José de Apartadó

Nouvelles personnes menacées :

les membres de la communauté de Natividad de María et d'autres communautés déplacées ayant regagné leurs terres, dans le département du Chocó

Londres, le 21 août 2001

Des paramilitaires armés opérant avec le soutien des forces régulières continuent de menacer de représailles des communautés déplacées ayant regagné leurs terres, dans les départements du Chocó et d'Antioquia, si elles se refusent à quitter de nouveau la région. Certaines de ces communautés se sont proclamées « *communauté pacifiques* » afin d'inciter les deux camps à respecter le droit à la vie dont elles peuvent se prévaloir en tant que communautés de civils ainsi que leur droit à la neutralité.

La « *communauté pacifique* » de Natividad de María a récemment été la cible d'une offensive.

Le 2 août, selon certaines sources, 100 à 200 paramilitaires sont entrés dans Bocas de Curbaradó, dans le département du Chocó, un hameau qui dépend de la « *communauté pacifique* » de Natividad de María. Les hommes armés ont rassemblé les habitants au centre du village, les ont accusés d'être des sympathisants de la guérilla et les ont menacés de mort.

La veille de la venue des paramilitaires, selon les informations recueillies par Amnesty International, Orfides Flores, un paysan parti chercher de la nourriture pour sa famille, avait disparu sans laisser de traces. La police a trouvé un corps mutilé – le sien, semble-t-il – dans le fleuve Atrato le 3 août.

Le 14 juillet, des membres d'organisations non gouvernementales coopérant avec les « *communautés pacifiques* », qui revenaient par bateau, en compagnie de délégués internationaux, de la communauté de Caño Claro, qui se trouve sur un affluent du fleuve Curbaradó, ont dû s'arrêter sous la menace de membres armés du groupe paramilitaire des *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie). Ces paramilitaires auraient pris à part les 53 membres de la communauté qui voyageaient avec la délégation et leur auraient ordonné d'abandonner leurs terres, les menaçant de représailles s'ils refusaient d'obtempérer.

Ces événements suscitent des inquiétudes pour la sécurité de toutes les « *communautés pacifiques* » du département du Chocó, ainsi que des communautés du bassin du fleuve Cacarica qui ont regagné leurs terres. Une forte présence paramilitaire est toujours signalée au sud de ce bassin, et à la fin du mois de juin, des paramilitaires auraient menacé des communautés de civils établies dans le bassin de la rivière Salaquí, leur annonçant qu'ils avaient l'intention de leur prendre leurs terres.

Il est inquiétant que l'armée n'ait pris aucune initiative pour combattre les paramilitaires, alors que leurs agissements ont été dénoncés au niveau national et international et que de nombreux militaires sont déployés le long du fleuve Atrato. Les préoccupations d'Amnesty International sont d'autant plus vives qu'une nouvelle incursion paramilitaire a été menée contre la « *communauté pacifique* » de San José de Apartadó.

Le 30 juillet, les membres de la communauté de La Unión ont pris la fuite et rejoint San José de Apartadó, des paramilitaires ayant menacé de tuer ceux qui refusaient de collaborer avec eux s'ils restaient dans la région. Un adolescent qui avait tenté de fuir après avoir été traîné hors de chez lui a été tué. Les 63 familles de La Unión envisagent de regagner leurs terres le 23 août. Amnesty International pense qu'elles seront de nouveau la cible d'attaques sur place et éprouve de vives craintes pour leur sécurité.

Les communautés déplacées du département du Chocó qui ont regagné leurs terres, de même que la communauté de San José de Apartadó, ont souvent été accusées de collaborer avec la guérilla par les forces de sécurité et par leurs alliés paramilitaires, car elles sont établies dans des régions où le groupe armé d'opposition des *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia*

(FARC, Forces armées révolutionnaires colombiennes) est présent en force. De nombreux membres du mouvement armé d'opposition *Ejército de Liberación Nacional* (ELN, Armée de libération nationale) sont également déployés dans le Chocó. Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires se sont souvent livrés à de graves atteintes aux droits humains après avoir proféré de telles accusations. Les mouvements de guérilla, pour leur part, ont souvent reproché aux communautés déplacées ayant regagné leurs terres de collaborer avec les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires, et refusent de respecter la position des communautés qui ont demandé à rester en dehors du conflit. Les groupes armés d'opposition ont menacé de mort et tué de façon arbitraire et délibérée des membres de communautés pacifiques qu'ils accusaient de collaborer avec les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment que soit ouverte une enquête approfondie et impartiale sur l'offensive paramilitaire menée contre le hameau de Bocas de Curbaradó le 2 août, au cours de laquelle des hommes armés ont menacé de tuer des membres de la « communauté pacifique » de Natividad de María ;
- dites-vous vivement préoccupé par la sécurité des habitants de Natividad de María et des autres « communautés pacifiques » du département du Chocó, notamment ceux du hameau de Bocas de Curbaradó et ceux qui ont regagné le village de La Unión, et exhortez les autorités à prendre toutes les mesures jugées nécessaires par ces personnes elles-mêmes pour garantir leur sécurité ;
- demandez que soit menée une enquête exhaustive et impartiale sur les liens existant entre la 17^e brigade et les groupes paramilitaires qui opèrent dans le département du Chocó ; insistez pour que les résultats de ces investigations soient rendus publics et pour que les personnes soupçonnées de soutenir ces groupes ou d'en faire partie soient traduites en justice ;
- exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures décisives en vue de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris à maintes reprises par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Andrés Pastrana
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie

Télex : 44281 PALP CO

Fax : + 57 1 286 7434 / 284 2186 / 337 1351

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de la Défense :

Dr. Gustavo Bell Lemus
Ministro de Defensa Nacional
Ministerio de Defensa Nacional
Avenida Eldorado CAN - Carrera 52
Santafé de Bogotá
Colombie

Télégrammes : Ministro de Defensa, Bogotá, Colombie

Télex : 42411 INPRE CO ; 44561 CFAC CO

Fax : + 57 1 286 4126 / 281 1213 / 222 1874

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Gouverneur du Département du Chocó :

Sr. William Halaby Córdoba
Gobernación del Chocó
Quidbó, Chocó
Colombie

Fax : + 574 971 1777

Formule d'appel : *Sr. Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,*

COPIES À :

Centre de Recherche et d'éducation populaire (CINEP) :

Centro de Investigación y Educación Popular (CINEP)
AA 25916
Santafé de Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 OCTOBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org